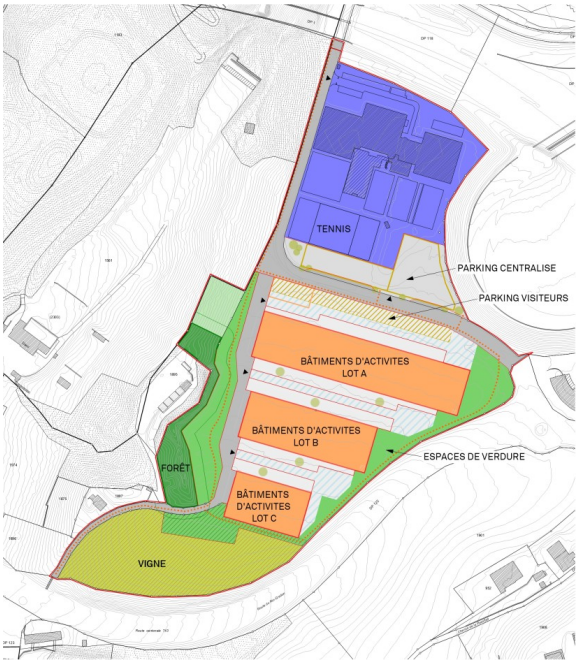
Des terrains pour nos entreprises : Futur Parc d’Activités de la Riviera



État du dossier en 2020

Sur le plan de l’affectation, le projet franchit deux étapes en 2020. Le 6 mai, le Canton rend un examen préalable favorable au plan d’affectation (PA). Puis, le 3 septembre, le Conseil communal de Vevey approuve à une large majorité la convention foncière et financière relative à la répartition des futures parcelles et des coûts d’équipement du site. La signature de la convention par les parties reste une étape à venir.

À titre d’information, les citoyens approuvent, le 27 septembre 2020, la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz. La nouvelle commune de Blonay–Saint-Légier verra le jour le 1er janvier 2022. Cette évolution n’a pas d’incidence sur l’avancement du dossier de La Veyre-Derrey.

Étapes envisagées pour 2021

- Faire signer la convention foncière et financière par les propriétaires et la commune territoriale.
- Mettre le PA à l’enquête publique.

Implication de Promove

- Représentation des milieux économiques au sein du comité de pilotage et des groupes de travail.
- Appui aux démarches relatives aux financements LADE.

Promove - Promotion économique
Rue de la Gare 2, C.P. 1460
1820 - Montreux (Switzerland)

+41 21 963 48 48
info@promove.ch